

**Informations Inscriptions
Rentrée 2025/2026**

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit à l'école aux mille étangs de Mionnay pour l'année scolaire 2025/2026.

Le Pôle Enfance communal gère les services de restauration scolaire, d'accueil périscolaire, et d'accueil de loisirs du mercredi.

Les inscriptions se font par voie dématérialisée, sur le « portail familles » accessible sur le site internet de la Mairie de Mionnay www.mionnay.fr.

Je vous invite donc :

- **à vérifier et/ ou modifier les informations contenues dans le dossier famille via le portail** en cliquant sur « l'espace famille » puis « dossier famille ». Pour les familles dont l'adresse a changée merci de faire la modification sur le portail famille,
- **à prendre connaissance du règlement intérieur** du pôle enfance, accessible sur le portail famille ainsi que sur le site internet de la commune,
- **à inscrire votre enfant pour chaque temps de présence** choisie conformément aux modalités décrites dans le règlement intérieur ;
- **à fournir l'attestation employeur** afin de prioriser les places pour les enfants dont les 2 parents travaillent en cas de limite d'accueil atteinte.

Vos codes d'accès au portail famille restent inchangés.

RAPPEL : une inscription annuelle est possible pour toutes les activités. Pour les mercredis une priorité est donnée aux enfants mionnezans fréquentant l'école de Mionnay ; inscription par période pour les enfants non mionnezans ne fréquentant pas l'école de Mionnay.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Mme Stéphanie Davergne au 06 72 84 33 20 ou par mail pole.enfance@mionnay.fr.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur mes sincères salutations.

Mionnay, le 12 juin 2025
Nadine Curtet
Adjointe aux affaires scolaires